

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2015

Date de convocation du conseil municipal : le 28 mai 2015

Présents: Yves GENEVOIS, Marc ARNAUD, Jean-Luc BASSET, Marie-Claude CHANTELAUZE, Antoine GIEU,

Pierre-Emmanuel JACQUEMET et Mikael THOMAS.

Absents ou excusés : Sylvie OLLIVIER, André BONSIGNORE, Marianne MICHEL et Nadine VERNEY

Pouvoirs: Sylvie OLLIVIER à Yves GENEVOIS, Marianne MICHEL à Mikaël THOMAS et Nadine VERNEY à Jean-

Luc BASSET

Secrétaire de séance : Monsieur Mikaël THOMAS

## Ce compte-rendu est également en ligne sur le site internet de la Commune : www.mairie-de-vaujany.fr

- Le Conseil approuve les procès-verbaux des Conseil Municipaux des 4 et 12 mai 2015.
- Le Conseil approuve l'Avant-Projet des travaux de restructuration des pistes de ski alpin des Travers et de la Vaujaniate pour un montant 655 000.00 € HT, approuve la décomposition suivante :
  - une tranche ferme pour la réalisation des travaux de la piste de la Vaujaniate et une tranche conditionnelle pour la réalisation des travaux de la piste des Travers ,
  - et décide de lancer les consultations afférentes, de donner toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de ces décisions, la signature des documents à intervenir, dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.
- Le Conseil approuve l'Avant-Projet de rénovation des cabines du téléphérique II de Vaujany pour un montant de 294 000.00 € HT, décide de lancer les consultations afférentes selon la procédure d'appel d'offre ouvert, d'approuver les modalités de consultation, de donner toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de ces décisions et la signature des documents à intervenir, dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.
- Le Conseil approuve la convention avec le Conseil Général pour le déneigement des voies communales du Rochas et de la Drayre durant les saisons d'hiver 2014 à 2018, donne toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de cette décision et la signature des documents à intervenir, dit que les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets concernés.
- Le Conseil approuve la convention de gardiennage de l'Alpage de Montfrais pour la saison 2015, fixe à 15 245.00 euros la participation de la Commune au Syndicat d'Alpage de Montfrais, donne toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de cette décision et la signature des documents à intervenir, dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.
- Le Conseil approuve la vente de deux tènements Section G nos 2181 et 2182 d'une superficie totale de 4 845 m² à la Société Anonyme ELECTRICITE DE France au prix global et forfaitaire, net vendeur de 2 400.00 €, donne toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de cette décision et la signature des documents à intervenir.
- Le Conseil décide d'approuver la convention avec la Communauté de Communes de l'Oisans relative à la mise en œuvre du service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme, donne toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de cette décision et la signature des documents à intervenir.
- Le Conseil décide d'attribuer aux agents communaux participant à l'organisation de la course cycliste
  « La Vaujany » le 28 juin 2015 une prime d'un montant forfaitaire de 122 €, dit que les crédits sont inscrits au budget.



- Le Conseil approuve l'intégration de nouveaux tarifs au sein de la régie de recettes existante du Pôle Sports Loisirs:
  - Vente de chaussettes au bowling et à la patinoire : 4.50 €
  - o « Cours d'aquabike ou aquadynamique de 45 min » à la place de « Cours d'aquabike de 45 min »
  - Cours d'aquabike express de 30 min :
    - o 5.00 € pour les résidents de Vaujany
    - o 8.00 € pour les non-résidents
  - Location d'un vélo : 4.00 € la demi-heure
- Le Conseil approuve l'intégration des nouveaux tarifs au sein de la régie Animations :
  - o Spectacle « Didier GUSTIN est inimitable», 15.00 € et 10.00 € pour les moins de 12 ans
  - Spectacle «Je préfère qu'on reste amis » avec Michèle BERNIER et Frédéric DIEFENTHAL, 20.00€ et 15.00€ pour les moins de 12 ans.
- Le Conseil approuve les conditions générales de participation liées aux voyages et sorties proposées par la Commune.
- Le Conseil approuve le règlement intérieur à l'usage des familles du Pôle Enfance.
- Le Conseil refuse la demande d'avenant à son marché de L'AGENCE DE LA FUENTE, mandataire de l'équipe de maîtrise d'œuvre des travaux de réalisation de la résidence de tourisme « Les Epinettes » , concernant des honoraires complémentaires pour le Cabinet OPTIMA - cotraitant en charge du lot VRD.

ves GENEVOIS

